



A VOUS QUI SOUHAITEZ FAIRE BENIR VOTRE MARIAGE A L'ÉGLISE DE COPPET, *Bienvenue*

Nous vous demandons de lire attentivement ce texte qui vous fournira les indications nécessaires à la réservation de l'église, à l'organisation de la cérémonie et à son déroulement dans les meilleures conditions. Merci.

DESCRIPTIF DE L'ÉGLISE

300 places soit 32 bancs, 50 chaises en paille + stalles.

RESERVATION DE L'ÉGLISE

La réservation de l'église doit être faite par écrit le plus tôt possible, mais au plus tard 6 semaines avant la bénédiction nuptiale, au moyen du formulaire que vous obtiendrez auprès du secrétariat paroissial.

ORGANISTE

Veuillez prendre contact avec Madame Florence Kraft, av. de Sécheron 7, 1201 Genève. Tél et fax 022 732 08 43 ou 076 316 13 42.

L'organiste de la paroisse doit être contactée dès que possible et dans tous les cas, que ce soit elle qui assure la partie musicale ou que ce soit une personne invitée.

Le cachet de la titulaire est d'un minimum de **Frs 150.00**. Il est plus élevé si sa prestation comprend l'accompagnement d'un ou d'une instrumentiste ou soliste.

OFFRANDE

L'offrande **n'est pas facultative**. La famille doit avertir le pasteur qu'une collecte doit être faite pendant ou à l'issue de la bénédiction de mariage. Ceci implique que le pasteur doit **l'annoncer et la recommander en chaire**.

Elle est destinée à la paroisse qui vous accueille.

DECORATION FLORALE

Nous souhaitons que la décoration ne soit pas excessive et puisse garder un caractère de simplicité. La commande, la pose et le retrait de la décoration florale sont à la charge des intéressés. Si il y a plusieurs mariages le même jour, nous vous proposons de prendre contact avec les autres familles dont nous vous communiquerons volontiers les coordonnées de manière à prévoir une seule décoration.

Merci d'enlever toutes les fleurs et décorations **immédiatement** après la cérémonie.

PHOTOGRAPHIES

Il est recommandé de faire les photos à l'entrée ainsi qu'à la sortie des mariés et d'éviter d'en faire pendant la bénédiction. Dans tous les cas prière d'en parler au pasteur officiant.

STATIONNEMENT DES VEHICULES

La responsabilité du stationnement est à votre charge. Merci de signaler à vos invités de prêter attention à la circulation automobile lors de la sortie de l'Église

FRAIS D'UTILISATION DE L'ÉGLISE

Ils s'élèvent à **Frs 500.-**, montant à régler sur le Compte Postal 12-25341-5.

INSCRIPTION DANS LE REGISTRE DE PAROISSE

Tout mariage célébré dans une des églises de la paroisse et automatiquement inscrit dans le registre des mariages. Veuillez donc signaler à votre pasteur qu'il doit remettre à la sacristine Christine Kaltenrieder les papiers nécessaires à cette inscription.

POUR INFORMATION

Nous vous rendons attentifs que, pendant la cérémonie de mariage, un baptême n'est pas autorisé selon les règles de l'Église Évangélique Réformée du Canton de Vaud.

